



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Remise manuscrite des notes des élèves de 4^e et 5^e secondaire **La Commission scolaire de Laval veut se servir des élèves**

Montréal, le 9 février 2016 – Dans le cadre de la poursuite de la négociation de leur contrat de travail, les enseignantes et enseignants membres des syndicats affiliés à la FAE poursuivent leurs actions de mobilisation, dont la remise manuscrite des notes des élèves. La FAE dénonce la Commission scolaire de Laval qui tente de faire croire aux élèves ainsi qu'à leurs parents que ce moyen de pression pourrait leur nuire, alors qu'il n'en est rien.

Conformément aux décisions prises par les assemblées générales des syndicats affiliés à la FAE, les notes seront donc remises directement aux directions d'établissement qui devront s'assurer de les inscrire dans le logiciel de comptabilisation des résultats, appelé GPI.

« L'opération menée par certaines commissions scolaires, dont la Commission scolaire de Laval, ne vise pas à protéger les élèves de 4^e ou 5^e secondaire, mais plutôt à empêcher les profs d'exercer un moyen de pression. Rien dans ce moyen de pression ne nuit aux élèves. Ce sont les directions d'établissement qui sont visées. En tentant de museler les profs, les commissions scolaires expriment bien tout le mépris dont elles sont capables à l'endroit des enseignantes et enseignants. La Fédération autonome de l'enseignement prendra tous les moyens pour assurer la défense des syndicats affiliés qui seraient visés par ce genre de manipulation » déclare Sylvain Mallette, président de la FAE.

Dans un premier temps, il est vrai que le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) a informé les commissions scolaires que le 22 février est la date officielle de transmission des notes. Il est vrai également que les commissions scolaires au moyen de l'article 3.2 de l'Instruction annuelle doivent se conformer à cette date.

Par contre, il est faux de dire qu'après cette date le SRAM ne considèrera pas les notes des élèves de 4^e et 5^e secondaire. Les notes seront « lisibles » et acceptées jusqu'à ce que le SRAM ouvre les dossiers d'élèves qui ont fait une demande d'admission, c'est-à-dire le 2 mars. C'est à cette date que le SRAM amorce ses travaux de premier tour de sélection. Il importe de rappeler que les personnes qui souhaitent être admises dans un cégep ont jusqu'au 1^{er} mars à 23 h 59 pour déposer une demande d'admission au SRAM.

De plus, si une commission scolaire ou une école ne se conforme pas à la date du 1^{er} mars pour la transmission des notes, et qu'un élève fait une demande d'admission au cégep, le SRAM a aussi la possibilité d'aller récupérer les notes de la première étape de cet élève si l'école les a fait parvenir. D'ailleurs, les écoles sont toutes invitées à le faire le 8 décembre de l'année précédente (dans le cas qui nous occupe le 8 décembre 2015), mais sans contrainte réglementaire.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, ainsi que les 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Ses membres, répartis dans 800 établissements et regroupant 375 000 élèves, sont situés à Montréal, Laval, dans les Basses-Laurentides, en Outaouais, à Granby et à Vaudreuil-Dorion.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Stéphanie Julien, conseillère au Service des communications
Cellulaire : 418 293-7492